



Conseil Municipal du 30 juin 2017
Convoqué le 23 juin 2017

Présidé par Marc HEMEZ, Maire
Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : M. Marc HEMEZ – Mmes Jessica TANCA - Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN - Jean-Claude DENIS - Xavier BARTOSZEK - Christian VITU - Michel DEBEVE - Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Mirtille STIEVENARD – Viviane LUPART - Léone TAISNE – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mme Renée HARY - MM. Michel MEURDESIOIF - Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE - Mme Anne DELABY- M. Jean-Michel REMY.
Excusés : Mme Carole CARPENTIER (proc. à M. Fleurquin) – M. Farid FETTACHE (proc. à Mme TANCA) - Mmes Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) – Danièle BRENSKI (proc. à M. Chantreau) – Cathy LEFEBVRE (proc. à M. Meurdesoif).
Absents : MM. Christian COLLET - Norbert SARPAUX – Mme Marie-Bernadette POULAIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

Monsieur le Maire propose que Madame Hélène OWCZARZAK assure les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée accepte à l'unanimité

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN VUE DE L'ÉLECTION SÉNATORIALE DU 24 SEPTEMBRE 2017

Le renouvellement de la série 1 des sénateurs interviendra le dimanche 24 septembre 2017. Les conseils municipaux concernés sont convoqués le vendredi 30 juin afin de désigner les suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dans les communes de 9 000 à 30 799, tous les conseillers municipaux en fonction à la date du 24 septembre 2017 sont délégués de droit. Des suppléants sont élus dans les communes qui ne disposent que de délégués de droit. **Pour Aniche, le nombre de suppléants à désigner est de 9.**

Monsieur le Maire : « Le Conseil Municipal est convoqué à titre particulier sur une seule question à l'ordre du jour à la demande du Ministère, comme tous les conseils municipaux du Département du Nord. Le Sénat – 2^{ème} chambre composée avec les Députés – le Parlement, est renouvelé pour la moitié soit 170 sénateurs, dont 11 pour le Nord. Les Sénateurs sont élus par les grands électeurs qui sont pour 95 % les conseillers municipaux, et pour 5 % les conseillers régionaux, départementaux et députés. Dans les communes de – 9 000 habitants, les conseils municipaux sélectionnent les délégués en fonction du nombre imposé par les textes, donc est concernée une partie de l'Assemblée. Dans les communes de + 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont électeurs et se rendront à Lille le dimanche 24 septembre pour voter, seront élus ou réélus à la proportionnelle les 11 sénateurs du Nord. Pourquoi nous réunir ? Puisque sont Grands électeurs tous les conseillers municipaux en exercice ? Parce qu'il faut désigner des suppléants, à savoir pour notre commune : 9 suppléants, proposés par les listes en présence : la liste de la Majorité « Changeons Aniche...Tous ensemble », et 1 liste de l'opposition « Rassemblement Citoyen : Aniche, ma commune, j'y tiens » qui composent notre Assemblée (M Jean-Michel Rémy n'a pas proposé de liste) ces 9 suppléants sont élus à la proportionnelle des voix obtenues, suivant un savant calcul. Une convocation réglementaire vous a été adressée ainsi que les documents préfectoraux que vous avez pu lire. Monsieur Georges Lemoine, Michel Meurdesoif mandataires des listes représentées à l'élection municipale ont présenté leurs candidats

suppléants, dont vous trouverez le bulletin de vote. Il me revient selon l'article 133 de composer le bureau électoral des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes (Georges Lemoine, Christian Collet, Clément Cornu et Xavier Bartoszek) tout conseiller municipal empêché d'assister à la séance a pu donner pouvoir à un collègue de voter en son nom, à raison d'un seul pouvoir. Je propose Madame Hélène OWCZARCZAK est nommée secrétaire de séance.

Pour le vote, pas de déclaration ni débat, il se fera au scrutin secret (R133) après communication du nom des candidats suppléants sur les deux listes, à savoir :

• **Liste « CHANGEONS ANICHE...TOUS ENSEMBLE »**

1. Yves CONDEVAUX
2. Elodie DRECQ
3. Jean-Claude DUTOIT
4. Nicole DUTOIT
5. Philippe HELLEMANS
6. Aurélie HAMMICHE
7. Gérard BIAT
8. Roselyne DENIS
9. Philippe DRECQ

• **Liste « Rassemblement Citoyen : Aniche, ma commune, j'y tiens »**

1. Rémy FLEURY
2. Isabelle CHANTREAU
3. Didier VASSEUR

Le secret du vote étant conservé par le dépôt du bulletin plié, il n'est pas utile de mettre sous enveloppe. Le secrétaire de séance assurera la rédaction du procès-verbal, sans participer au bureau électoral. Le procès-verbal tenu par l'agent communal est à disposition de l'Assemblée pour y mentionner observations ou irrégularités qui entacheraient l'élection (R 143). Si des suppléants candidats sont présents dans la salle et qu'ils sont élus, ils doivent faire savoir qu'ils acceptent ce mandat (oral ou écrit si refus). Les suppléants remplaceront le 24 septembre un délégué empêché, et si ce suppléant est lui-même empêché, le suivant de la liste devient suppléant élu... Je demande aux quatre membres du bureau électoral de s'installer derrière moi ; on vous a remis les deux bulletins de vote, sans ratures. Je demande également pour la bonne tenue du vote, qu'on ne se déplace qu'à l'appel de son nom que j'effectuerai afin de déposer votre bulletin plié dans l'urne, et émargerez sur la liste nominative. Le dépouillement sera effectué par le bureau électoral en place, et suivra la proclamation des résultats.

Nous allons procéder aux opérations de vote public, y a-t-il des questions ? »

Il est procédé à l'élection des délégués suppléants sans débat au scrutin secret.

Résultat des élections :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	30
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de votes blancs	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires)	Nombre de suppléants obtenus
Liste « Changeons Aniche tous ensemble »	21	NEANT	7
Liste « Rassemblement citoyen : Aniche, ma commune j'y tiens »	9		2

PROCLAMATION DES RESULTATS

Nom et prénom de l'élu (e)	liste sur laquelle il ou elle figurait	Mandat de l'élu
M. CONDEVAUX Yves	Liste « Changeons Aniche... Tous ensemble »	Suppléant
Mme DRECQ Elodie	Liste « Changeons Aniche... Tous ensemble »	Suppléant
M. DUTOIT Jean-Claude	Liste « Changeons Aniche... Tous ensemble »	Suppléant
Mme DUTOIT Nicole	Liste « Changeons Aniche... Tous ensemble »	Suppléant
M. HELLEMANS Philippe	Liste « Changeons Aniche... Tous ensemble »	Suppléant
Mme HAMMICHE Aurélie	Liste « Changeons Aniche... Tous ensemble »	Suppléant
M. BIAT Gérard	Liste « Changeons Aniche... Tous ensemble »	Suppléant
M. FLEURY Rémy	Liste « Rassemblement Citoyen : Aniche, ma commune, j'y tiens »	Suppléant
Mme CHANTREAU Isabelle	Liste « Rassemblement Citoyen : Aniche, ma commune, j'y tiens »	Suppléant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.